

**Journées d'Etude et de Mobilisation du réseau Migreurop**  
**Rencontre Séville- 20/21 juin 2005**

**Restitution atelier n°1:**  
**“Etat d'avancement des projets de l'Union Européenne et du HCR au Maghreb” :**

Il n'a pas été facile de décrire les projets de l'Union Européenne pour les intervenants. De fait, il a plus été abordé les conséquences des projets d'externalisation qu'autre chose.

**INTERVENTIONS :**

**Anne-Sophie WENDER**, chargée d'étude pour la Cimade, nous a fait une brève présentation de la **Plate-forme Migrants Maroc** :  
*-> réseau d'associations créé au Maroc en juin 2004 comprenant des associations marocaines, françaises et espagnoles, ainsi que des individuels, et qui travaillent sur la question des migrants en transit.*

Elle a ensuite évoqué rapidement la **situation générale des subsahariens au Maroc** :  
>**renforcement des contrôles aux frontières** sous la pression de l'Union Européenne (lieux d'enfermement : forêts d'Oujda et de Bel Younes, et quartiers populaires des enclaves espagnoles de Ceuta y Melilla)  
>**Loi 02/03 Marocaine** qui prévoit la création des centres de rétention pour le refoulement des étrangers (Loi très similaire à notre Ordonnance de 1945).  
>**violations des Droits de l'Homme** comme conséquences de cette pression de l'U.E.

Elle termine par le **contexte européen** : les politiques européennes ont largement contribué à rendre plus visibles ces populations qui restent en dehors de l'U.E.  
>**Accords de réadmission Espagne-Maroc** : en ***Espagne***, la plupart des migrants subsahariens sont refoulés par les autorités espagnoles sans procédure et sans que les réfugiés potentiels puissent faire une demande d'asile.  
Au ***Maroc***, contrôle assidu des frontières pour empêcher les migrants d'atteindre l'Espagne. Quand ils sont arrêtés par les autorités marocaines, les migrants sont refoulés à la frontière algérienne, alors même qu'on sait qu'ils repasseront la frontière dans l'autre sens.

**La seule réponse que semble apporter l'U.E à la situation qu'elle a elle-même généré est de faire du Maroc un pays de premier accueil.**

>**Accords de réadmission** qui permettent de renvoyer au Maroc tous les nationaux marocains, mais aussi tous les migrants qui ont traversé le pays.

>**Création de Centres d'Accueil en-dehors de l'U.E**, comme prétexte humanitaire pour « éviter les morts dans le Détroit ».

**Mais comme l'U.E a beaucoup de mal à faire aboutir ces négociations, elle s'est lancée dans un chantage à l'aide au Développement que le Maroc n'est pas en mesure de refuser.**

**Projets pilotes HCR** : La Commission Européenne a lancé 3 projets pilotes sous l'égide du HCR dans 5 pays : Libye, Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie afin de renforcer leur capacité sur la question de l'asile.

Le HCR repousse l'idée de mettre en place un réseau d'accueil et rappelle le besoin de vigilance.

**Au Maroc, le HCR se lance dans 2 programmes de formation** :

>formation des Institutions et de la Société Civile

>financement d'un programme de formation mené par la Cimade et l'AFVIC, à l'intention des acteurs associatifs sur la question du Droit d'asile, dans le but d'outiller les militants face à l'externalisation du Droit d'asile.

Restructuration HCR Rabat et difficultés des demandeurs d'asile :

>Bureau uniquement avec représentation marocaine au départ.

À présent, personnel international : recrutement de personnel pour la détermination du statut de réfugié et plus grande implication personnelle du HCR au niveau de l'asile.

Pour le moment, les règles de procédure sont aléatoires...La seule solution pour solliciter l'asile est d'aller jusqu'au bureau du HCR à Rabat, qui d'une part n'est pas forcément identifiable de l'extérieur, et qui en plus comporte le risque important de se faire prendre sur le chemin.

Enfin, il est rare d'obtenir un document d'asile, et même dans ce cas, le récépissé est rarement reconnu par les autorités marocaines.

**Mohamed BALGA**, permanent de Pateras de la vida : il évoque la situation d'un exemple des conséquences humaines de la politique de pression européenne pour dénoncer **une situation qui s'est endurcie**, celle du camp de fortune de **Bel Younes**.

-visite du camp de Bel Younes par les associations des deux rives de la Méditerranée

-description rapide de la tragique situation que vivent les subsahariens cachés dans la forêt, en proie aux attaques répétées des militaires marocains qui les privent de nourriture, d'eau, de leurs biens et de leur dignité.

**Revendications mises en avant** : >critiques des attaques militaires et demande de cessation immédiate des rafles

>demande du respect de la Constitution et des

Droits Fondamentaux aux autorités marocaines

>demande à l'Europe de garantir la protection

juridique et la liberté de circulation

>demande de retrait des Accords par lesquels le

Maroc se transforme en Gendarme de l'Europe

>demande que le Maroc, l'Espagne et l'U.E

acceptent la responsabilité de cette catastrophe collective

>veut sensibiliser les forces politiques, syndicales

et civiles sur toutes les atteintes aux Droits de l'Homme au Maroc.

**Ali BEENSAD**, Chercheur et Maître de Conférences à l'Université de Marseille, qui nous a longuement évoqué la situation en Algérie et dans le reste du Maghreb.

Selon lui, *la répression engendrée par l'U.E existe depuis longtemps*, mais l'externalisation des politiques européennes risque de renforcer les conflits dans des régions déjà fragiles.

De plus, la *problématique migratoire*, avant d'être un problème européen est une question maghrébine.

L'esprit et le contenu historique de ces pays alimentent de fait les politiques européennes.

Attitude ambiguë du Maghreb envers les migrations :

- >1) désir de contenir cette migration, mais besoin exprimé par un appel
- >2)permissivité, laxisme car besoin de migrants

Antécédents de la répression larges au Maghreb : il faut bien situer le contexte et l'esprit qui va alimenter cette répression :

- importance sociétale et politique qu'ont eu les migrations dans les politiques intérieures des pays maghrébins
- tout un antécédent à la politique européenne de répression : les camps dont on parle et que veut l'Europe ont toujours existé. Il y a des traces d'incarcération de 1996 à 2000

-le Maghreb utilise même une économie de la répression à travers le racket

Pourtant, la répression actuelle intervient dans un contexte nouveau :

- ➔ politique de *containment* menée par l'Europe et qui veut avoir un prolongement instrumental dans le Maghreb
- ➔ embrigadement des pays maghrébins dans le rôle supplétif de la répression

Algérie : dernier pays à négocier les Accords d'association avec l'Europe, mais qui vient de signer comme tous les autres le principe de réadmission de ses clandestins et de ceux des autres pays qui auraient traversé...Et ce alors que l'Algérie n'est pas un point de passage vers l'Europe.

Coopération bilatérale entre l'Algérie et la France :

- écoles de police jumelées dans les villes frontières
- fondation d'une école de police dans le désert

Tout ceci est producteur de violence et génère un espace de violence dans un lieu de conflits multiples. Mais la question des migrations telle qu'elle est traitée actuellement pourrait devenir source de conflits...

-

**DEBATS :**

## **1) Situation en Espagne (+ Ceuta y Melilla) évoquée :**

- >politique d'asile inexistante
- >politique de refoulement/d'enfermement
- >réflexion principale : l'APDHA se positionne contre tous les camps au Maroc, mais existence de nombreux doutes et réflexions sur l'utilité d'avoir des lieux d'accueil pour résoudre la problématique humanitaire

### **Discussion sur la nécessité de mettre en place des lieux d'accueil au Maroc**

- ➔ résolution d'un problème humanitaire ou pas d'utilité puisque les gens veulent de toute façon en partir ?

À cela, il a été rétorqué que les migrants subsahariens n'avaient aucune intention de rester au Maroc, qu'ils voulaient coûte que coûte atteindre l'Europe et qu'ils préféreraient mourir plutôt que d'aller dans un camp...

N.B : Confusion entre les Centres d'accueil, les centres de rétention et les camps externalisés. Il serait peut-être bon de refaire un point là-dessus.

## **2) Visas et demandes d'asile :**

Pacific Solution en Australie : entrée protégée. Accueil des demandeurs d'asile réinstallés -> l'ensemble des boat people qui se présentent sans avoir été choisis sont enfermés, et n'ont jamais les mêmes droits que ceux qui ont été sélectionnés.

Espagne et politiques d'asile: peur que concernant le projet HCR au Maroc, il se forme une série d'Organisations nouvelles directement sous l'égide du HCR, sans plus d'autonomie face à lui.

## **3) Situation des subsahariens :**

Le camp de Bel Younes (et les autres) est le produit de la politique de fermeture des frontières de l'U.E.

On constate une désorganisation entre les ONG qui travaillent avec les subsahariens : le fait de travailler en désunion, chacun pour son intérêt particulier n'est aucunement productif.

L'APDHA demande qu'on laisse les subsahariens tranquilles et que cesse l'encerclement militaire. De plus, elle demande que soient mis en place des procédés flexibles pour qu'ils puissent entrer en Europe, qui est la seule solution digne et possible pour les subsahariens.

Le transit se fait actuellement par des pays qui sont par définition non démocratiques. En conséquence, y appliquer une demande d'asile paraît pure folie...

## **4) Situation des réfugiés :**

La possession d'un visa tourisme pour demander l'asile est assimilée à une déclaration mensongère passible de poursuites pénales (vrai/faux réfugié)

En **Italie**, il existe un phénomène nouveau concernant les réfugiés par bateaux. Il existe une loi de coordination pour empêcher l'arrivée des bateaux : **délit de solidarité** -> le pêcheur qui vient en aide aux flux migratoires par voie maritime est passible de poursuites et de la confiscation de son bateau.

**La France** est peu confrontée à ce type d'arrivée par flux maritime, mais il existe de nouveaux types de contrôles ainsi qu'un accroissement du nombre de victimes de l'immigration clandestine.

**Grèce-Turquie** : en 2001, signature d'Accords de réadmission : on constate qu'en Grèce, moins de 1% des réfugiés sont acceptés !

### **5) la question des camps informels :**

La présence de ces camps ne va pas aider les réfugiés, mais plutôt va aider l'Europe à se protéger des réfugiés...

Les Droits Fondamentaux sont placés en-deçà des législations répressives actuellement. Or, il existe dans le système juridique une hiérarchie des normes qu'il faut respecter : comment des législations nationales ou européennes peuvent-elles remettre en cause les législations internationales du Droit de la Mer ?

Etude du Civipol, commandée par des experts, sur la faisabilité des contrôles aux frontières maritimes :

-*Convention de Montego Bay* sur la liberté de circulation des bateaux, tant que le transport est pacifique et qu'il ne porte pas atteinte aux bateaux. Or, il a été admis que le transport de passagers clandestins est une violation de cette Convention...

### **6) Des Accords avec le HCR :**

-Questionnements sur la question du financement des associations. :

établissement d'un parallèle avec ce qui se passe en Ukraine :

>2 types d'associations :

-> ceux qui défendent les Droits des étrangers

-> ceux qui sont des « *implementing partners* » = danger que les associations en question soient bien trop liées au HCR

Le projet du HCR au Maroc n'est encore qu'un projet de formation de la Société civile et des Institutions. De fait, il s'agit de renforcer les capacités aux questions du Droit d'asile. À l'heure de cette discussion, il n'existe encore aucun projet de camps, quels qu'ils soient.

D'ailleurs, il ne faut pas confondre les différents types de camps.

Pour ce qui est des fonds du HCR, cela va dépendre des associations :

- unique source de financement ?
- quel est leur rôle ?
- quelle relation avec le HCR ?

Ce à quoi il a été répondu qu'il est compliqué d'envisager de demander des garanties au HCR, puisqu'il est assez difficile de négocier avec lui.

Enfin, discussion plus globale sur la possibilité d'une coopération avec le HCR, à laquelle se refusent catégoriquement certaines associations, puisque cela reviendrait à accepter l'attitude policière et comporterait des risques pour les demandeurs d'asile.

**A. Belguendouz** : Il a été rappelé en fin de débat l'étude de faisabilité projetée par la Commission Européenne quant au partenariat avec le HCR sur la possibilité d'une étude de demande d'asile faite à l'Europe à l'extérieur des territoires européens.